

COVID-19

VACCINATION COVID-19 ET PASS SANITAIRE

Les vétérinaires et leurs équipes ne sont pas concernés par l'obligation de vaccination* contre la Covid-19 annoncée le 12 juillet 2021 par le Président de la République. Néanmoins, dans un objectif de protection personnelle et de lutte contre la propagation du coronavirus, il convient d'encourager la vaccination de toutes et tous.

Pour ce qui est du pass sanitaire, les établissements de soins vétérinaires ne sont pas concernés par cette mesure.

L'Ordre rappelle toute l'importance de respecter les gestes barrière pour lutter contre la propagation du virus. Vous retrouverez des informations utiles à ce sujet sur le site Internet de l'Ordre [avec ce lien](#).

** La vaccination contre la Covid-19 est rendue obligatoire pour toutes les personnes au contact des personnes fragiles (soignants, non-soignants, professionnels et bénévoles).*

PUBLIÉ LE 22-07-2021

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION ORDRE VÉTO



Application mobile Les autres métiers Liens utiles Presse RSS
FAQ Contact Mentions légales Crédits